



# PLF 2024 Programme 163 Jeunesse et Vie Associative

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Développement de la vie associative	0	57 883 313	57 883 313	0	57 883 313	57 883 313
02 – Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire	0	164 343 984	164 343 984	0	164 343 984	164 343 984
04 – Développement du service civique	0	518 796 356	518 796 356	0	518 796 356	518 796 356
06 – Service National Universel	40 952 981	119 094 207	160 047 188	40 952 981	119 094 207	160 047 188
<b>Total</b>	<b>40 952 981</b>	<b>860 117 860</b>	<b>901 070 841</b>	<b>40 952 981</b>	<b>860 117 860</b>	<b>901 070 841</b>

En 2024, les crédits du programme 163 progressent à périmètre constant de 64 M€ (+7,6 %) par rapport à la LFI 2023. Cette augmentation résulte de l'évolution de plusieurs dispositifs nouveaux ou renforcés :

- Le Service national universel (SNU) bénéficie d'une enveloppe supplémentaire de 20 M€ afin de permettre l'accueil de 80 000 jeunes volontaires en séjour de cohésion. Les crédits inscrits en 2024 sur le programme 163 s'élèvent ainsi à 160 M€, dont 40,95 M€ relèvent du titre 2 afin de financer la rémunération des encadrants dans les centres ;
- Les « colos apprenantes », qui ont permis depuis 2020 le départ de 300 000 jeunes, notamment issus des milieux modestes dans le cadre d'un projet éducatif, bénéficient désormais d'une enveloppe de 40 M€ inscrite au projet de loi de finances ;
- Le Mentorat, qui permet de favoriser l'autonomie et le développement des jeunes en établissant des binômes mentor / mentoré, voit son enveloppe progresser de 5 M€. Cela permettra de soutenir les associations et les jeunes accompagnés dans un cadre personnalisé et adapté à leurs besoins spécifiques ;
- Des moyens complémentaires sont, par ailleurs, attribués dans le cadre du chantier « Simplifier la vie des associations » qui relève des politiques prioritaires du Gouvernement (PPG). Ainsi l'offre de services numériques visant à simplifier les démarches administratives et à améliorer la connaissance de la vie associative est élargie, grâce à une enveloppe complémentaire de 0,36 M€ qui permettra le développement des systèmes d'information de la vie associative, notamment « Le Compte asso » et « Data subvention » ;
- L'aide financière apportée aux centres régionaux d'information jeunesse (CRIJ) est abondée de 0,80 M€ par rapport à 2023, afin de poursuivre l'expérimentation des « relais info jeunes » ;
- Une enveloppe complémentaire de 1,2 M€ est allouée et permet de soutenir à la fois des actions en faveur de la sensibilisation des jeunes au développement durable avec le dispositif « jeune et nature » à hauteur de 0,50 M€ et des actions dans le cadre des nouveaux accords bilatéraux, pour 0,70 M€.

## PLF 2024 Programme 163 Pour conforter les actions d'éducation populaire

### Le soutien national aux associations agréées Jeunesse et éducation populaire (JEP) : 7 328 585 €

« L'éducation populaire est une démarche qui vise à assurer à chacun une formation initiale ou continue, en dehors des institutions de formation classique, en complément de l'enseignement formel. Elle ouvre l'accès à l'autonomie, développe la citoyenneté et repose sur un enseignement par les pairs. »

« Le ministère soutient, par le versement de subventions, les associations bénéficiant d'un agrément national de jeunesse et d'éducation populaire qui ont vocation à intervenir en faveur de la jeunesse et/ou à développer des actions intergénérationnelles. Leur champ d'intervention est très large (loisirs, insertion, handicap, environnement, citoyenneté, etc.) et leur action d'éducation populaire concerne toutes les classes d'âge. Elles constituent un secteur déterminant au sein de la société civile, notamment pour répondre aux exigences de cohésion et d'insertion sociale, d'engagement des jeunes et de valorisation des actions de volontariat. Leurs relations avec les services de l'État doivent concilier leur autonomie et leur force d'innovation avec les grandes orientations de la politique ministérielle. »

« Les financements sont accordés aux associations par le biais de conventions annuelles ou pluriannuelles : ces dernières, dans un souci de rationalisation et de visibilité pour les acteurs sur le terrain, représentent la quasi-totalité de l'enveloppe allouée. En 2024, le budget est stable par rapport à 2023. »

### Pour un soutien à la vie associative

« Le chantier « Simplifier la vie des associations » est inscrit parmi les politiques prioritaires du gouvernement (PPG). L'action du MENJ se matérialise par

- le réseau Guid'Asso, qui est composé de structures locales diverses labellisées, constitue un service de proximité, d'accueil, d'orientation, d'information et de conseil des associations ;
- une offre de services numériques élargie et interministérielle, notamment via un guichet, « Le Compte Asso », visant à centraliser et simplifier les démarches administratives des associations. »

# PLF 2024 programme 163 (lignes grises : comparatif PLF 2023)

## AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LF1 2023	Titre 2	Titre 3	Titre 6	Total	FdC et AdP attendus
	PLF 2024	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention		
01 – Développement de la vie associative		0	1 557 804	51 128 009	52 685 813	17 500 000
		0	4 215 304	53 668 009	57 883 313	17 500 000
02 – Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire		0	1 795 750	123 745 734	125 541 484	0
		0	1 795 750	162 548 234	164 343 984	0
04 – Développement du service civique		0	518 796 356	0	518 796 356	0
		0	518 796 356	0	518 796 356	0
06 – Service National Universel		35 952 981	104 094 207	0	140 047 188	0
		40 952 981	119 094 207	0	160 047 188	0
<b>Totaux</b>		<b>35 952 981</b>	<b>626 244 117</b>	<b>174 873 743</b>	<b>837 070 841</b>	<b>17 500 000</b>
		<b>40 952 981</b>	<b>643 901 617</b>	<b>216 216 243</b>	<b>901 070 841</b>	<b>17 500 000</b>

## programme 163 PLF 2020

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 - Développement de la vie associative	0	53 944 402	53 944 402	0	53 944 402	53 944 402
02 - Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire	0	71 610 327	71 610 327	0	71 610 327	71 610 327
04 - Développement du service civique	0	508 150 735	508 150 735	0	508 150 735	508 150 735
06 - Service National Universel	0	30 000 000	30 000 000	0	30 000 000	30 000 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>663 705 464</b>	<b>663 705 464</b>	<b>0</b>	<b>663 705 464</b>	<b>663 705 464</b>

## Evolution 2020 ⇒ 2023 (source CNAJEP)

Programme 163	PLF 2020	PLF 2021	PLF 2022	PLF 2023
<b>ACTION 1</b> Développement de la vie associative	28 944 402	30 081 817	58 986 582	<b>52 685 813</b>
Crédits extrabudgétaires (réserve parlementaire)				
Nouveau volet FDVA	25 000 000	25 000 000		
<b>TOTAL ACTION 1</b>	<b>53 944 402</b>	<b>55 081 817</b>		
<b>ACTION 2</b> Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire	71 610 327	77 095 805	104 248 438	<b>125 541 484</b>
<b>ACTION 3</b> Développement du service civique	508 150 735	505 296 356	498 796 356	<b>518 796 356</b>
<b>ACTION 4</b> Service national universel	30 000 000	62 255 360	110 047 188	<b>140 047 188</b>
	<b>663 705 464</b>	<b>699 729 338</b>	<b>772 078 564</b>	<b>837 070 841</b>

## Première analyse du CAC menée par Gilles Rouby

Pas d'objection aux propositions défendues par Le Mouvement Associatif (voir ci-dessous). L'enjeu est ailleurs, dans le rôle de l'État, et la capacité critique et expérimentale des associations d'Éducation populaire et leur capacité à agir.

Que peut-on observer dans la comparaison avec 2020 ?

- D'une part une continuité des politiques publiques à fonds constants.
- D'autre part une rupture significative avec une plus grande intervention directe de l'État. **Ce qu'on nomme un État managérial.**

### Comparaison 2020 vs 2024 : Les traits significatifs

1. l'extraordinaire progression du budget consacré au SNU, de 30K€ en 2020 à 160 K€ en 2024. Le SNU est bien LA politique maîtresse du ministère en direction des jeunes. Du moins en direction de 80.000 jeunes volontaires, sans qu'il n'y ait de débat contradictoire à ce propos.
  2. La stabilité des financements Action 01 Développement de la vie associative de 53 K€ en 2020 à 57 K€ en 2024
  3. La progression des financements Action 02 Jeunesse Éducation Populaire de 71M€ en 2020 à 164M€ en 2024
- Sur le SNU, ce n'est pas l'objet ici d'en commenter l'opportunité, d'autres acteurs le documentent très bien par ailleurs.
  - Sur l'action de l'État, il convient de voir où sont investis de nouveaux financements.

#### Pour l'Action 1 : Développement de la vie associative

- Guid'Asso pour 3 Millions d'euros
- La plateforme JeVeuxAider pour 2,3 Millions d'euros
- Les systèmes d'information de la vie associative (SIVA) pour 1,6 Million d'euros
- Le Compte Engagement Citoyen PERD 3 M€, mais on sait que c'est une variable d'ajustement du PLF.

#### Pour l'Action 2 : Jeunesse Éducation populaire

- Le Fonjep gagne 10M€ à mettre au regard de la disparition des Fonjep jeune, et de l'incertitude sur les Fonjep Recherche ainsi que du financement des emplois aidés
- 49M€ viennent abonder aux dispositifs de développement des Vacances apprenantes autour de trois dispositifs :
  - Ecoles ouvertes et stages de réussites financés dans le cadre du Pacte enseignant
  - 40 M€ sur le dispositif Colos Apprenantes
- Développer le mentorat : 32 Millions d'euros (soit une hausse de 5 millions d'euros en un an)  
1 jeune, 1 mentor permet de favoriser l'égalité des chances, l'autonomie et la bonne orientation des jeunes.

### L'État managérial

On voit bien que ce sont environ **150 Millions d'euros** de nouveaux financements qui sont apportés pour financer directement l'action de l'État. Auxquels il faut ajouter les **160 Millions d'euros** du SNU. Dans ces dispositifs, les associations sont des prestataires des politiques publiques.

L'augmentation des financements Fonjep (10M€), qui s'adressent aux structures employeuses, se comprend puisque dans ces dispositifs, l'État positionne les Associations Jeunesse Éducation Populaire (AJEP) en **prestataires**. Le niveau de leurs subventions locales et régionales sont d'ailleurs en partie conditionnées à leur inscription dans ces dispositifs.

#### **Les AJEP sont ainsi dans une position ambiguë prise entre 2 feux**

D'une part les AJEP ont besoin de ces financements, d'autre part beaucoup d'entre elles ne partagent ni la philosophie, ni les modes opérationnels, notamment concernant le SNU. Concernant les dispositifs de colos apprenantes, là encore il y aurait beaucoup à dire sur leur construction, et un débat devrait être ouvert par exemple sur la fonction des colonies de vacances, la mixité sociale, et le projet

pédagogique. De même le dispositif Pacte Enseignant très contesté par les professionnels eux mêmes peut aussi conduire à l'entre-soi et une forme d'ostracisation.

### **Une autre forme d'action de l'état est possible**

Elle demande d'entretenir un **Pacte de confiance** avec les acteurs associatifs, construire avec eux des programmes d'action, développer une véritable politique de soutien à l'emploi, soutenir financièrement les associations locales, comme les têtes de réseau pour les actions qu'elles développent avec les jeunes et les populations, sur TOUT le territoire.

Elle demande aussi de reconnaître la **fonction critique des AJEP**, notamment dans l'élaboration des politiques publiques, et dans les expertises qu'elles mènent (en retour de terrain) au regard des dispositifs nationaux.

### **POUR LE CAC,**

L'idée est de profiter de l'occasion de cette audition par le Groupe de travail EDUCATION POPULAIRE de l'Assemblée nationale, pour partager quelques sources de réflexion.

Nous proposons de constituer un véritable socle de sérénité pour les Associations.

⇒ En doublant le budget consacré aux activités de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative, ⇒ de 1,3M€ à 2,5 M€

⇒ En créant un **Fonds d'Initiative Citoyenne**, fonds co-géré avec les acteurs associatifs, destiné à sécuriser les **petites et moyennes associations** face à une difficulté ponctuelle, à accompagner les nouvelles dynamiques locales et leur permettre de s'installer durablement dans l'espace local, à soutenir la création d'emplois structurants. Fonds estimé à **10M€**.

Ces dépenses pourraient être fléchés à titre d'exemple sur les produits des ventes des biens confisqués à la mafia comme cela est le cas en Belgique, et comme la Loi française nous y autorise maintenant. Une autre ressource pourrait consister à flécher une part des produits de la philanthropie (entre 2 et 5 %) vers ce fonds.

Enfin, un autre financement de l'Education populaire serait possible, à l'instar de la loi belge-wallonne de 1976, confirmée par le décret du 14 novembre 2018, donnant aux AJEP une mission « d'analyse critique de la société, de stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, du développement de la citoyenneté active ... dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics... » pour en citer un passage.

## Annexe 1 : Références

- Voir la tribune du CAC : [Simplification côté pile, mise au pas des associations côté face !](#)
  - L'article d'Alexia Morva, dans la revue PROJET N°395 : [État et associations : le tournant de la méfiance](#) – aout/sept 2023
  - La vidéo "made in the CAC" avec une double intervention très stimulante de [Luc Carton \(génial !\)](#) et [Christian Maurel \(très bien aussi\)](#)
  - [La page de notre université où nous nous étions penchés sur le financement de l'éducation populaire/permanente en Belgique](#) ⇒ voir ci-dessous [circulaire ministérielle du 7 mars 2018](#)
  - L'article de Libé le mois dernier qui résonne fort avec notre observatoire citoyen de la marchandisation : "[sans moyen suffisant le secteur de l'éducation populaire risque de revenir à un service marchand](#)" et [l'Appel des élus et des employeurs pour l'Animation et l'Éducation populaire](#) à l'initiative d'Hexopée et du Cnajep
- Ressources de l'atelier lors de l'Université d'été 2023 "Un autre financement est possible"
- L'argent du crime organisé : [NOTE PRPA biens issus du crime organis.pdf \(0.9MB\)](#)
  - [podcast] de l'enregistrement audio de [l'atelier à retrouver sur cette page](#)
  - [article] de Jean-Baptiste Jobard et Luc de Larminat « [Un autre financement du monde associatif est possible](#) » dans le livre collectif [Quel monde associatif demain ?](#) que le CAC a co-écrit

## Annexe 2 : L'exemple BELGE du financement de l'Éducation permanente

### Prochaine séance de l'Université des Savoirs Associatifs



#### Rappel du texte de l'article 1 du décret de 2003

##### « Article 1<sup>er</sup> »

§ 1<sup>er</sup> Le présent décret a pour objet le développement de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente visant l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle.

§ 2 Cet objet est assuré par le soutien aux associations qui ont pour objectif de favoriser et de développer, principalement chez les adultes :

- a) une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ;
- b) des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation ;
- c) des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique.

§ 3 La démarche des associations visées par le présent décret s'inscrit dans une perspective d'égalité et de progrès social, en vue de construire une société plus juste, plus démocratique et plus solidaire qui favorise la rencontre entre les cultures par le développement d'une citoyenneté active et critique et de la démocratie culturelle. »<sup>1</sup>

### Annexe 3 : PLF 2020 2020 vs 2024

	PLF 2020	PLF 2024
<b>Action 01- Développement de la vie associative</b>	53 944 402 €	57 883 313 €
Le fonds de développement de la vie associative (FDVA) :	33 121 472 €	33 075 852 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Formation des bénévoles :</li> <li>○ Fonctionnement et innovations :</li> </ul>	8 121 472 €	⇒ 8 075 852 €
Cette ligne budgétaire n'a pas évolué depuis 2020, mais le FDVA est abondé en 2024 par le prélèvement sur les fonds inactifs (17,5 M€ éventuellement doublés par décret).	25 000 000 €	⇒ 25 000 000 €
Le compte d'engagement citoyen (CEC) :	11 499 747 €	8 379 037 (- 3M€ en 2024)
Le soutien national aux associations agréées Jeunesse et éducation populaire (JEP) :	7 219 136 €	7 328 585 € (stable en 2024)
Les centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) :	1 181 994 €	1 175 355
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guid'Asso</li> </ul>		3 050 110 €
Le soutien aux fédérations nationales et régionales :	662 793 €	659 070 € (stable en 2024)
Fonctionnement et Numérique de la vie associative :		4 215 304 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La plateforme JeVeuxAider.gouv.fr :</li> <li>○ Développement des systèmes d'information de la vie associative (SIVA) :</li> <li>○ Fonctionnement des délégués départementaux de la vie associative (DDVA) :</li> </ul>	259 260 €	⇒ 2 300 000 € ⇒ 1 657 500 € ⇒ 257 804 €

•

	PLF 2020	PLF 2024
<b>Action 02 : Jeunesse &amp; Éducation populaire</b>	71M€	164M€
Le soutien aux projets associatifs « Jeunesse Éducation Populaire » :	44 677 285 €	⇒ 54,5M€ en 2024
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation Populaire (FONJEP) :</i></li> <li>○ <i>Subventions accordées aux associations dans le cadre de politiques partenariales locales :</i></li> </ul>	34 677 285 €	⇒ 44,5M€ en 2024
	10 000 000 €	⇒ stable en 2024
Les échanges internationaux des jeunes :	15 982 870 €	⇒ 19,4 M€
L'information des jeunes :	6 312 249 €	⇒ 7,5M€ en 2024
Les loisirs éducatifs des jeunes :	1 983 018 €	⇒ 49M€ en 2024 dont 40M€ colos apprenantes
Les métiers de l'animation :	1 355 935 €	
Le soutien aux activités de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative :	1 298 970 €	⇒ stable en 2024
Le Mentorat		⇒ 32 000 000 €

## **Annexe 4 : Note sur le Fonds de développement de la vie associative (FDVA) :**

- Formation des bénévoles :
- « 25 M€ au soutien au fonctionnement et à l'innovation des associations locales. Le soutien aux plus petites associations, aussi bien pour leurs démarches administratives que pour le financement de projets ou d'emplois locaux, est en effet une priorité de ce dispositif. Celles-ci sont les principales bénéficiaires du FDVA, puisqu'elles représentent plus de 80 % des associations soutenues en 2022. »
- Auxquels il faut ajouter le fonds provenant des comptes bancaires inactifs soit 17 500 000 €. « Le Gouvernement proposera par amendement au cours de la procédure parlementaire, de majorer de 20 à 40 % le taux des sommes des comptes inactifs finançant le FDVA. Concrètement, cela devrait permettre d'accroître le budget du FDVA, pour un montant estimé entre 17 et 20 millions d'euros supplémentaires. »
- <https://www.education.gouv.fr/projet-de-loi-de-finances-2024-379542>

## Annexe 5 : textes et appels

### Education populaire : sans moyens suffisants, le secteur risque «de revenir à un service complètement marchand»

Le secteur associatif souffre d'une baisse des subventions de l'Etat. David Cluzeau, directeur du principal syndicat du secteur, alerte sur le besoin d'un financement pérenne.

par Perrine Kempf  
publié le 19 août 2023 à 13h57

Dans un contexte d'inflation et de baisse des aides, le secteur de l'éducation populaire – le monde associatif agissant dans des domaines aussi variés que le soutien scolaire, l'insertion par le sport, l'accès à la culture ou la formation professionnelle – est fragilisé. Pour David Cluzeau, directeur d'Hexopée, syndicat des employeurs de l'animation et de l'éducation populaire, il est urgent de maintenir un mécanisme de solidarité nationale pour ne pas accroître les inégalités face à l'éducation.

**Dans une [pétition de mai 2023](#), à l'initiative des «élus et employeurs pour l'animation et l'éducation populaire», vous parlez de «crise économique et financière inédite et profonde» du secteur. Quelles en sont les causes ?**

La première raison est l'inflation qui a pesé sur l'ensemble des coûts des associations. Dans la branche de l'éducation populaire, on a essayé d'augmenter les salaires en fonction de l'inflation, donc les charges des associations ont augmenté. Parallèlement, les financements ont baissé. Les collectivités territoriales avaient moins de ressources et leurs dotations globales n'ont pas été suffisamment rehaussées. Même quand elles en ont la volonté, leur capacité à soutenir les acteurs associatifs est amoindrie.

Cette crise inédite suit celle du [Covid](#), période durant laquelle les associations ont puisé dans leurs réserves pour se maintenir à flot, en plus du soutien précieux de l'Etat. Certaines ont utilisé ses mécanismes proposés, comme les prêts, qu'il faut maintenant rembourser. Cette situation économique est extrêmement périlleuse. En début d'année, notre baromètre montrait qu'un quart des associations de l'éducation populaire était en situation financière préoccupante puisqu'elles n'avaient pas plus de trois mois de trésorerie pour couvrir leur exploitation. S'ajoute à cela le fait que les usagers ont, eux aussi, moins de ressources. Dans une situation inflationniste importante, le choix du loisir ou éducatif n'est pas toujours la priorité.

**Quelles sont les conséquences de ces baisses de ressources ?**

Pour le moment, les associations s'en sortent à peu près car elles continuent à puiser dans leurs réserves. Mais il y a la difficulté à pouvoir réinvestir ou à mener de nouveaux projets. Une conséquence peut aussi être la diminution des capacités d'accueil des publics et de la proposition de services. Pour le moment, ce n'est pas un tsunami, mais il faut être vigilant.

**Y a-t-il eu des changements récents qui vont dans le bon sens ?**

Ce n'est pas suffisant, mais il y a eu des signes positifs. Notamment des annonces gouvernementales, comme [la mise en place du «pass colo»](#) [le dispositif, annoncé par la ministre des Solidarités et des Familles [Aurore Bergé](#) et effectif dès 2024, doit être doté de 200 à 350 euros par enfant, ndlr]. Cette aide s'inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion signée entre la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et l'Etat au début de l'été. Mais la question de la capacité d'intervention des collectivités territoriales n'est pas résolue. Concernant les financements des associations de l'éducation populaire, nous avons l'habitude de dire qu'un tiers vient de la CNAF, un tiers des collectivités et un tiers des usagers.

**Face à cette situation, quelles sont vos revendications ?**

Nous appelons à la mise en place d'une conférence des financeurs. Il s'agirait d'une réunion de l'ensemble des financeurs de l'animation et de l'éducation populaire. Ce serait l'occasion d'échanger, pour préparer chaque année des projets de loi de finances, mais aussi pour mieux utiliser les moyens attribués sur l'ensemble du territoire. Parallèlement, il faudrait inscrire une soutenabilité des modèles économiques des associations, en engageant des financements pluriannuels pour mener sur plusieurs années des activités financées avec des subventions, ou dans le cadre de marchés publics.

**Pourquoi est-ce important de soutenir le secteur de l'éducation populaire ?**

L'éducation populaire intervient, en complément de l'école, pour favoriser l'émancipation de tous les citoyens. Il ne s'agit pas de leur dire comment penser, mais de leur donner des éléments pour penser de manière autonome. Nous sommes persuadés que si l'éducation populaire se ravive, ce serait une solution. Les gens comprendraient mieux le monde et seraient plus en capacité d'agir.

Des situations émeutières comme [celles du début de l'été](#) pourraient être évitées. On lutterait aussi contre le complotisme ambiant, en redonnant sa place à un examen critique, raisonné et fondé sur le doute. Cela commence dès le plus jeune âge, avec des accueils de loisirs et éducatifs qui permettent de lutter contre les inégalités face à l'éducation.

**Quels sont les principaux risques si rien n'est fait ?**

Si la tendance à la baisse se poursuit, le danger est la fermeture d'une partie de ce que propose l'éducation populaire à une tranche de la population. Le risque est de revenir à un service complètement marchand avec des coûts de services. Un certain nombre de personnes ne pourront plus y accéder aussi facilement qu'aujourd'hui. Alors qu'un des enjeux de l'éducation populaire est l'accès à la culture, à l'éducation et aux loisirs pour tous. Pour faire son œuvre, elle doit s'appuyer sur un mécanisme de solidarité nationale important qui passe par l'attribution de fonds publics suffisants.

# Appel des élus et des employeurs pour l'Animation et l'Education populaire

9/05/2023

## *Des moyens pérennes pour une juste rémunération des professionnel.les de l'animation et de l'éducation populaire*

Levier essentiel pour l'éducation des citoyens à tous les âges de leur vie, l'Animation et l'Education populaire connaissent une crise économique et financière inédite et profonde. Ces secteurs sont par ailleurs majoritairement formés par des associations où exercent des professionnels salariés aux métiers essentiels mais mal reconnus, insuffisamment soutenus et en pénurie.

Suite à l'interpellation forte des employeurs de l'Animation et de l'Education populaire, des représentants des salariés et des collectivités locales, des Assises de l'Animation ont été tenues, puis un comité de filière éponyme créé. Force est de constater que leurs travaux, essentiels et utiles, qu'il est impératif de consolider et élargir, ne permettent toutefois pas encore de dénouer la question fondamentale qui nous est posée : celle de l'engagement financier durable.

Depuis 18 mois, les employeurs de l'animation ont fait l'effort nécessaire pour négocier des hausses de salaires corrélées à l'inflation, pour consolider des emplois vers des temps complets avec un accord de branche en passe d'être signé, et ont continué à refuser de répercuter les conséquences budgétaires des multiples crises sur les tarifications faites aux familles.

Parallèlement, nombre de collectivités locales se sont inscrites avec volontarisme dans des engagements réciproques forts pour soutenir les associations de l'Education populaire et leurs salariés, et aller vers le mieux disant éducatif, culturel et social.

Malgré cela, tous ces soutiens resteront des vœux sans lendemain et hypothèqueront la soutenabilité financière des associations tant qu'ils ne seront pas gagés par des moyens supplémentaires de l'Etat à hauteur des services rendus par l'Education populaire à la cohésion sociale et l'émancipation de la Nation. Les salariés de l'éducation populaire sont souvent les derniers acteurs de la proximité, qui permettent de lutter contre le sentiment d'abandon et d'isolement, terreau de l'abstention et du vote contre. Des solutions existent et elles nécessitent de faire de l'éducation permanente une priorité politique :

- Revaloriser les financements de la CNAF aux associations et aux collectivités,
- Desserrer l'étau budgétaire subi par les collectivités pour qu'elles puissent contribuer à l'amélioration qualitative de l'animation,
- Soutenir la professionnalisation des associations, par une évolution massive du FONJEP qui permettra de créer des emplois durables, nombreux et de qualité,
- Engager résolument des politiques publiques nationales d'impulsion et de régulation des inégalités territoriales.

Plus qu'un desserrement des contraintes, c'est d'un véritable appel d'air financier dont l'Education populaire a besoin, pour enclencher un cycle vertueux : financer des formations, qui amènent à des emplois mieux rémunérés, au bénéfice direct des habitants de nos communes à qui l'apport culturel et social des activités d'Education populaire donnera de nouveaux outils pour s'émanciper.

Cet appel des élus et employeurs de l'Animation et de l'Education populaire est une alerte décisive. L'Etat doit désormais prendre ses responsabilités en réunissant une conférence des financeurs au risque de voir s'effondrer une filière, ses emplois, et son utilité sociale auprès de la Nation.

- Didier Jacquemain, Maire de Cheny, Président d'Hexopée
- David Cluzeau, Délégué Général d'Hexopée
- Yann Renault, Lucie Bozonnet, Arnaud Tiercelin, Co-président du CNAJEP
- Léonore MONCOND'HUY Maire de Poitiers
- Olivier SARRABEYROUSE, Maire de Noisy-le-Sec
- Guillaume Libsig, adjoint à la Maire de Strasbourg
- Marie Batoux, adjointe en charge de l'éducation populaire, Marseille
- Ghislaine RODRIGUEZ, Adjointe à l'éducation, à la réussite éducative et à la restauration scolaire, Nantes
- Sylvie SCHMITT Adjointe à l'éducation, l'enfance et la jeunesse, Bordeaux
- Siham LABICH, Adjointe au Maire Saint-Etienne
- Annabelle Breton, Adjointe au Maire de Grenoble
- Gaëlle Rougier, Adjointe à l'Education, Rennes
- Jonathan BOCQUET, Adjoint Transition démocratique, Ville de Villeurbanne
- Christine BLET, Adjointe Education Populaire, Tours
- Sylvain GRIFFAUT, Maire de MELLE
- Gaëlle Lahoreau, Vice-Présidente de la région Centre-Val-de-Loire
- Rozenn ANDRO Adjointe à la Maire de Rennes, Déléguée à la vie associative
- Vincent Séguéla, Secrétaire Général de la fédération Léo Lagrange
- ANACEJ, Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes
- Dominique GILLOT, présidente de la Fédération générale des PEP
- Thierry Bos, président de MJC de France

1277 signatures

**Le Mouvement associatif porte plusieurs propositions essentielles dans le cadre du projet de loi de finances 2024, dans le but de renforcer l'action du Gouvernement en matière de politique de vie associative. Ces propositions incluent :**

1. Renforcement des moyens dédiés à l'accompagnement : Les associations jouent un rôle vital dans notre société, et elles ont besoin de ressources adéquates pour assurer leur mission.
2. Politique de soutien à l'emploi associatif : Les emplois au sein des associations sont cruciaux. Le projet de loi de finances doit soutenir la création d'emplois associatifs durables et de qualité.
3. Augmentation des fonds alloués au Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA)

Ces propositions sont cruciales, car les moyens actuellement disponibles demeurent en deçà des besoins du secteur associatif.

**Conforter et soutenir financièrement « Guid'Asso » : 3 050 110 €**

comme un dispositif structurant pour animer l'accompagnement à la vie associative

LMA 10M€ => 3,5 M€

Par ailleurs, l'accroissement des moyens accordés à la simplification de la vie associative permettra notamment la poursuite du déploiement du Guid'Asso... (+ 5,2 millions d'euros par rapport à 2023) <https://www.education.gouv.fr/projet-de-loi-de-finances-2024-379542>

**Comptes inactifs**

LMA : une augmentation du pourcentage des fonds des comptes bancaires inactifs affecté au FDVA, actuellement de 20% (17,5M€), à 50%

**Renforcer le soutien aux têtes de réseaux nationales et régionales : 659 070 €**

LMA : doubler le montant de la ligne affectée au soutien aux têtes de réseaux nationales et régionales dans l'action 1 du programme 163, soit 1,5 million d'euros.

Autres :

Revaloriser le Fonjep => 10 000 €

Suppression de la Taxe sur les salaires

Emplois d'utilité citoyennes : aide dégressive sur 3 ans (80 %, 60 %, 40%)

Maintien du niveau des contrats aidés

Augmenter l'enveloppe DLA de 6,5 M€

**La Ligue de l'Enseignement**

Avec un budget de 59 milliard d'euros, en hausse de 6,5 %, l'Éducation nationale et la Jeunesse sont le premier budget de l'État.

A l'occasion de la rentrée des associations, la secrétaire d'État Prisca Thevenot a annoncé près de 20 millions d'euros supplémentaire pour les petites et moyennes associations à travers des aides pour la formation, le fonctionnement et les projet innovants ainsi qu'un **renforcement des dispositifs** > [Le compte Asso](#) > [Guid'Asso](#) et la plateforme > [JeVeux aider](#).

Le soutien aux associations progressera en 2024 grâce à l'**augmentation du budget du Fonds de développement de la vie associative (FDVA)**. Le Gouvernement proposera en effet, par amendement au cours de la procédure parlementaire, de majorer de 20 à 40 % le taux des sommes des comptes inactifs finançant le FDVA. Concrètement, cela devrait permettre d'accroître le budget du FDVA, pour un montant estimé **entre 17 et 20 millions d'euros** supplémentaires.

Par ailleurs, l'**accroissement des moyens accordés à la simplification de la vie associative (+ 5,2 millions d'euros par rapport à 2023)** permettra notamment la poursuite du déploiement du Guid'Asso, chantier de simplification conduit en faveur des associations. Ce réseau de proximité accueille et renseigne toute personne désireuse de s'informer sur la vie associative. Les investissements en faveur des comptes Asso et Jeveuxaider seront également renforcés.